

Paris le 11 mai 2011

COMPTE RENDU DU CTPD DU 10 MAI 2011

A l'ordre du jour: la création des SIP au 1er juillet 2011 (SIP 1er/2ème site rue de la Banque; SIP 3ème et SIP 4ème site Michel Le Comte, SIP 13ème Tolbiac)

Le pont naturel du 3 juin 2011

Dans la liminaire (jointe en annexe) nous avons réaffirmé notre position quant à l'installation des SIP.

Pour les SIP de Paris Centre: nous avons signalé que lors de la fusion des 4 TP (en 2006), l'effectif s'élevait à 57 emplois B et C répartis en 29 B et 28 C, l'effectif actuel de la TP de Paris Centre s'élève à 39 emplois B et C soit une perte de 18 emplois en 5 ans!

Or, le nouvel éclatement en 3 SIP distincts va générer un poste de caissier de plus; un poste d'accueil de plus et deux postes de comptabilité de plus.

Nous avons demandé la création de nouveaux emplois pour ces postes supplémentaires à pourvoir.

La Direction a répondu qu'elle estimait qu'il y avait une marge suffisante d'emplois à la TP de Paris Centre (sic!) pour absorber la surcharge de travail due à la création d'une caisse, de deux services de comptabilité et d'un service d'accueil.

Pour les agents qui ne veulent pas suivre leur mission et souhaitant être réaffectés sur un autre poste ou service, nous avons demandé qu'ils puissent remplir une fiche de vœux afin d'être examiné en CAPL.

Actuellement le désir des agents de la filière gestion publique est inscrit en marge des entretiens individuels.

Pour la TP de Paris Centre, 2 agents auraient demandé une réaffectation.

Au cours de cette réunion, le problème du RAR a été évoqué. En effet pour des raisons de difficultés informatiques, la répartition du RAR ne peut être faite entre les différents SIP, ce qui amène un seul SIP et donc un seul comptable à avoir toute la responsabilité du contentieux sans en avoir la maîtrise!

Cette opération déjà délicate habituellement, l'est encore plus sur Paris Centre puisque les sites sont distincts (rue de la Banque et rue Michel Le Comte) La Direction a admis à demi mot qu'il y aurait beaucoup d'apurement administratif!

Les organisations syndicales ont soulevé le problème d'accès pour les personnes à mobilité réduite sur le site rue de la Banque. Les solutions préconisées par la Direction (digicode à hauteur devant la grande et lourde porte du 13, accompagnement par un agent de la personne, réception au rez de chaussée dans un bureau pour l'instant inexistant) ne sont pas satisfaisantes.

Nous avons demandé à la Direction de revoir le problème et de trouver des solutions.

Plusieurs bureaux posent des problèmes sur ce site en matière de luminosité et d'aération (impossible d'ouvrir correctement les fenêtres).

Bien que la réfection de ces bureaux pose des problèmes budgétaires, le Directeur Régional a accepté de faire un dossier auprès de la DG afin de trouver des solutions. (rappelons que ces travaux sont dirigés directement par la DG). Apparemment c'est au moindre coût!

Enfin la Direction a proposé le transfert d'un emploi des services communs vers le SIP chargé de l'accueil rue M. Le Comte, un agent des services communs étant intéressé à occuper un poste à l'accueil du SIP à plein temps.

Les organisations syndicales ont demandé que ce point soit retiré de l'ordre du jour car nous manquons d'éléments (il n'était pas prévu et les documents remis pour préparer ce CTPD n'en faisait pas mention). La Direction a accepté de reporter ce point à un CTPD ultérieur.

La délégation CGT a décidé de quitter le CTPD à ce moment.

Toutes les organisations syndicales présentes ont voté contre cette installation.

Pour les SIP du 13ème rue Tolbiac

D'emblée est apparu le problème du sous dimensionnement de l'espace accueil sur ce site.

Cet espace restreint va engendrer des difficultés importantes pour recevoir dans de bonnes conditions le public. Les contribuables attendront debout et même debout et dehors!

La Direction a botté en touche, se jouissant du fait que ce nouvel accueil était mieux que l'ancien sur ce même site. Piètre satisfaction pour le public qu'on reçoit mais aussi pour les agents qui en subissent directement les conséquences.

Nous avons posé le problème de l'estrade installée aux guichets « accueil généraliste » empêchant aux agents d'avoir un fauteuil mobile et ce pour 2 guichets sur 6. La Direction s'est engagée à revoir le problème et trouver une solution sécurisée pour les agents.

Nous avons signalé la mauvaise installation d'un bureau au 6ème étage. La vue que les agents auront, sera obstruée par de gros tuyaux noirs.

Les agents ont demandé une cloison vitrée afin de pouvoir bénéficier de la lumière venant sur le côté.

La Direction s'est engagée à revoir l'installation de ce bureau.

Nous avons aussi évoqué le transfert de 2 emplois de la TP 13/1 vers la TP 13/2. Aucun agent ne veut rejoindre ce service.

La Direction a résolu ce problème par le biais de 2 départs programmés dans ce poste.

Les futures affectations combleraient les postes vacants transférés.

A l'issue de ce débat, toutes les organisations syndicales présentes ont voté contre cette installation.

Pont du 3 juin 2011

La Direction avait, dans un premier temps, décidé de ne pas accorder le pont du 3 juin.

La délégation FO, lors du CTPD du 28 avril 2011, avait signalé que 17 restaurants AGRAF sur 22 étaient fermés ce jour-là.

Elle avait demandé à la Direction de trouver une solution et proposé que le Directeur Régional accorde une autorisation d'absence ce jour là.

La Direction a proposé que ce 3 juin soit décrété pont naturel.

En « questions diverses » nous avons évoqué un phénomène récurrent constaté.

Lorsqu'un service se trouve en grande difficulté et qui a accumulé des retards faute de personnel, un certain nombre de tâches sont confiées à d'autres services.

C'est ce qui se passe actuellement pour les Conservations des Hypothèques qui ont été destinataires d'une note de service afin « d'aider » le seul agent survivant (ils étaient 6 avant) de la cellule OEIL débordé par les missions et ne pouvant faire face à l'accumulation du retard.

Faire glisser à coup de note et restructurations de la chaîne des travaux, des missions d'un service à l'autre ne résout en rien le problème.

Il le déporte au risque de désorganiser les autres services.

Il est aujourd'hui évident qu'il y a un problème d'effectif incontournable qui ne pourra être résolu qu'en créant des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

C'est pourquoi il est indispensable de constituer là où ce n'est pas encore fait les cahiers de revendications que nous irons porter ensemble, agents des services et représentants syndicaux, dans l'unité, le mardi 17 mai 2011 à 9h lors de l'audience accordée par M. CONRIE Directeur Régional de la DRFIP de PARIS.